



LE 15 JANVIER 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier

10993-150124 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis décembre 2023

3B Rapport annuel des permis 2023

3C Rapport budgétaire décembre 2023

3D Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2302443 – 2302478	260 993,28 \$
2. Journal des chèques 2302479 – 2302496	246 416,97 \$
3. Journal des chèques 2302497 – 2302581	332 265,64 \$
4. Journal des chèques 2302582 – 2302611	23 116,02 \$
5. Journal des annulations 230227	-149,97 \$
6. Journal des chèques 2302612 – 2302630	348 728,11 \$
7. Journal des chèques 2400001 – 2400053	111 521,55 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de

la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

10994-150124 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2023**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023.

10995-150124 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1300 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 881 836 \$**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 décembre 2023;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1300 décrétant des travaux pour la réhabilitation de conduites et la réfection d'infrastructures de rues et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 881 836 \$ remboursable en vingt (20) ans.

10996-150124 **ADOPTION DU TEXTE RÉGIME DE PENSION AGRÉÉ POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le texte du régime de retraite daté du 23 novembre 2023 déposé sous la cote 240115-01.

10997-150124 **ADOPTION DU TEXTE RÉGIME DE PENSION AGRÉÉ POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ INCLUANT LES DROITS RÉSIDUELS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le texte du régime de retraite daté du 24 novembre 2023 déposé sous la cote 240115-02.

10998-150124 **DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR DES MARIAGES OU UNIONS CIVILES - MAIRE**

CONSIDÉRANT les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur le maire Pierre Renaud afin d'agir comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Beauré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu à l'unanimité de demander au Directeur de l'État civil de reconnaître monsieur le maire Pierre Renaud comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Beauré et de lui émettre un numéro de célébrant.

10999-150124 **CROIX ROUGE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES 2023-2024**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire et la greffière et directrice générale adjointe à signer l'entente de renouvellement de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge et de lui verser une contribution de 787 \$.

11000-150124 **PUBLICATION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DANS LE JOURNAL MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de publier le budget et le programme triennal d'immobilisations dans le journal municipal pour l'année 2024 et les années subséquentes.

11001-150124 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – OPHÉLIE GRANDMONT (VÉLO DE MONTAGNE)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ à Ophélie Grandmont à titre d'athlète de vélo de montagne pour la saison 2024 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11002-150124 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – TRISTAN GRANDMONT (SKI DE FOND)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ à Tristan Grandmont à titre d'athlète de ski de fond pour la saison 2024 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11003-150124 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – ROBIN GRANDMONT (SKI DE FOND)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ à Robin Grandmont à titre d'athlète de ski de fond pour la saison 2024 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11004-150124 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – 42^E CHAMPIONNAT DE SCRABBLE® FRANCOPHONE DU QUÉBE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 250 \$ pour la tenue du 42^e Championnat de Scrabble^R Francophone du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2024 au Centre des congrès du Mont Sainte-Anne, selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11005-150124 **AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage du poste de technicien inspecteur en urbanisme et en environnement.

11006-150124 **PROJETS DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (106-110, RUE DES MÉTÉORES)**

ATTENDU que le futur acquéreur a déposé, au nom des propriétaires des lots privatifs 6 526 855 et 6 526 854, les plans pour une demande de permis pour la construction de 2 unités résidentielles jumelées tenues en copropriété et auront comme adresses les 106 et 110, rue des Météores;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 1196 et 1287, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, les projets de constructions sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les projets en regard des dispositions applicables des règlements 1196 et 1287 et qu'ils sont d'avis que le style des constructions projetées s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé dans ce secteur et que ces projets de construction répondent aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver les projets de construction de 2 maisons unifamiliales jumelées tenues en copropriété suivant les plans déposés à la recommandation 23-72 du CCU du 19 décembre 2023.

11007-150124 **PROJETS DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (114-118, RUE DES MÉTÉORES)**

ATTENDU que les futurs acquéreurs ont déposé, au nom des propriétaires des lots privatifs 6 526 853 et 6 526 852, les plans pour une demande de permis pour la construction de 2 unités résidentielles jumelées tenues en copropriété et auront comme adresses les 114 et 118, rue des Météores;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 1196 et 1287, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, les projets de constructions sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les projets en regard des dispositions applicables des règlements 1196 et 1287 et qu'ils sont d'avis que le style des constructions projetées s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé dans ce secteur et que ces projets de construction répondent aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver les projets de construction de 2 maisons unifamiliales jumelées suivant les plans déposés à la recommandation 23-73 du CCU du 19 décembre 2023.

11008-150124 **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –
LOCATION COURT TERME (FYRA QUARTIER)**

ATTENDU que le promoteur du développement résidentiel FYRA Quartier a déposé une autre demande de modification au règlement de zonage afin d'autoriser l'hébergement touristique à partir du boulevard Bélanger nouvellement prolongé et dans 2 rues projetées au sud dudit boulevard, correspondant à la phase II du projet suivant le document déposé et faisant partie de la zone 51-H;

ATTENDU que cette seconde phase du projet de développement va rejoindre la rue Belhumeur projetée menant au développement résidentiel Pignons-sur-Mont;

ATTENDU que le projet de développement FYRA Quartier a été conçu pour des terrains « traditionnels » pour des habitations unifamiliales isolées et jumelées, sauf pour le secteur de la rue des Météores (phase 1) et deux secteurs au sud du boulevard Bélanger où les projets intégrés sont autorisés;

ATTENDU que la volonté exprimée pour ce développement visait une clientèle permanente, sauf pour le secteur au nord de l'ancienne configuration du boulevard Bélanger, maintenant connu comme étant la rue des Météores et que ce secteur a été accepté et approuvé pour la location à court terme;

ATTENDU que pour les membres du comité consultatif d'urbanisme, accepter cette demande ouvrirait la porte pour une autre demande pour les phases subséquentes (rues Bousquet et Milot) venant ainsi saboter les efforts de maintenir comme secteur résidentiel paisible les développements Pignons-sur-Mont et le secteur Faubourg de la Crête dont les propriétaires ont demandé l'exclusion à la location à court terme;

ATTENDU que le règlement de zonage autorise l'usage « résidence de tourisme » dans les secteurs où l'hôtellerie est permise et dans le cœur du village et que ces secteurs correspondent au territoire de Station Mont Ste-Anne, sur le plateau autour du Mont Ste-Anne (Jardins des Neiges, Villas Mont Ste-Anne, Au Pied-du-Mont, Val-des-Neiges, chalets Mont Ste-Anne et le secteur Le Plateau);

ATTENDU que la location de courte durée consiste à offrir publiquement en location de façon régulière, une ou plusieurs unités d'hébergement, contre rémunération, pour une période de 31 jours ou moins, à des touristes;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la location à court terme peut entraîner un mouvement de population inhabituel de nature à troubler la quiétude des résidents permanents d'un secteur, sans compter les nuisances de bruit, d'odeurs, de déchets et de sécurité;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que malgré qu'une certaine clientèle à court terme vient pour relaxer, il y a d'autres clients qui viennent pour faire le party et avoir du fun et que ce plaisir peut durer des heures intenable sans compter les comportements inappropriés où le voisinage doit faire appel à la police ce qui devient une situation incontrôlable;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que cette activité ne concorde pas, à l'heure actuelle, avec la vocation pour le secteur résidentiel de la phase II et par conséquent, le règlement ne devrait pas être modifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de refuser la demande et de maintenir le statu quo, soit de ne pas modifier le règlement de zonage pour autoriser l'usage d'hébergement touristique dans la zone 51-H ni pour aucune partie de cette zone, le tout suivant la recommandation 23-75 du CCU du 19 décembre 2023.

11009-150124 **MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS (138 ET 142, RUE DES MÉTÉORES)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble en construction sis au 138, rue des Météores a déposé, au nom également du propriétaire de l'immeuble sis au 142, rue des Météores, les plans pour modifier les revêtements extérieurs pour chacun des bâtiments jumelés;

ATTENDU que les travaux consistent au remplacement du revêtement de type « Maibec » par un revêtement en aluminium et par de la pierre suivant les annotations et les modifications indiquées sur les plans;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 1196 et 1287, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, toute modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet et qu'ils sont d'avis que le remplacement des revêtements extérieurs selon les plans déposés respecte le style architectural et répond aux objectifs et critères énoncés audit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver la demande afin de remplacer les revêtements extérieurs suivant les plans déposés à la recommandation 23-76 du CCU du 19 décembre 2023.

11010-150124 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1301 AUTORISANT LE SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KG À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE DE RECONNAISSANCE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 décembre 2023;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1301 autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg à circuler à bord d'un véhicule de reconnaissance lors des opérations de déneigement d'un chemin public.

11011-150124 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022 - ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- Une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beaupré autorise la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Roch Lemieux est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

11012-150124 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PÊCHE EN HERBE ET LE PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE 2024-2025**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour Pêche en herbe et le programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) 2024-2025 auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de Beaupré en pêche.

11013-150124 **AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage du poste de coordonnateur(trice) des loisirs.

11014-150124 **ENTÉRINER EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M. Hugues Tremblay à titre de préposé à l'entretien des bâtiments et à l'entretien ménager, le tout suivant la convention collective en vigueur.

19 h 43 Mme Nancy Pelletier quitte la réunion.

11015-150124 **ACCÈS AU CENTRE AQUATIQUE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu majoritairement d'autoriser l'accès aux personnes suivantes :

- Résidents de Beupré, Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beupré, ainsi que :
- Propriétaires d'entreprises dans l'une des 3 villes;
- Policiers de la SQ (entraînement);
- Grands-parents résidents avec leurs petits-enfants non résidents;
- Petits-enfants résidents avec leurs grands-parents non résidents;
- Travailleurs d'un autre pays qui est présentement sous contrat de travail et résident dans l'une des 3 villes;
- Propriétaires d'une résidence secondaire (incluant conjoint(e) et enfants s'ils demeurent à la même résidence principale);
- Association Bénévole Côte-de-Beupré (avec une réservation, pour leur clientèle de personne à mobilité réduite et/ou perte d'autonomie et/ou vivant une situation d'exclusion sociale, et ce même si celle-ci provient de villes qui n'ont pas signé d'entente);
- Écoles primaires des 3 villes (avec une réservation);
- École secondaire Mont-Sainte-Anne (avec une réservation);
- Centre d'éducation aux adultes (avec une réservation);
- CPE La Peluche dont l'installation est sur le territoire de Beupré, Sainte-Anne-de-Beupré et Saint-Joachim (avec une réservation).

11016-150124 **1000KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – DEMANDE AUTORISATION DROIT DE PASSAGE ET UTILISATION D'UN DRONE (14-16 JUIN 2024)**

ATTENDU que les 14, 15 et 16 juin 2024 se tiendront les 1000km du Grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU la demande d'autorisation de passage et que cette activité se déroulera sous escorte policière pour permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation de façon continue et sécuritaire;

ATTENDU la demande pour l'utilisation de drones par des opérateurs professionnels, certifiés par Transport Canada, assurés, conformes et opérant dans le cadre réglementaire Canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu majoritairement d'autoriser :

- a) la circulation sur le territoire de la Ville de Beupré les 14, 15 et 16 juin 2024;
- b) l'utilisation de drones en autant que l'organisme détient toutes les autorisations nécessaires à cet effet.

11017-150124 **ÉCOLE PRIMAIRE DES BEAUX-PRÉS – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE POUR LA LOCATION DU CAFM POUR LE PROGRAMME « NAGER POUR SURVIVRE »**

ATTENDU la demande de l'école primaire des Beaux-Pré suite à la subvention d'aide du gouvernement afin d'offrir le programme « Nager pour survivre » de la Société de sauvetage pour les classes de la 3^e à la 6^e année;

ATTENDU que la Ville désire participer en fournissant 2 moniteurs pour permettre aux enfants d'avoir les bases en natation et ainsi diminuer les risques de noyade

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu majoritairement de fournir les 2 moniteurs.

11018-150124 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME ÉLEVATRICE – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la résolution #10666-030422 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'installation d'une plateforme élévatrice au centre communautaire;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par Mme Marie-Josée Deschênes, architecte;

ATTENDU la soumission reçue du soumissionnaire suivant :

Nom du soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix après taxes
Emmy Construction inc.	63 500,00 \$	73 009,13 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu majoritairement d'octroyer le contrat à la compagnie « **EMMY CONSTRUCTION INC.** » au montant de 63 500 \$ plus les taxes applicables soit 73 009,13 \$, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 12 janvier 2024.

11019-150124 **EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS AU SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu majoritairement d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposés au ski de fond selon le salaire en vigueur à la politique salariale :

Mme Lucie St-Pierre	1 ^{re} année
Mme Dominique Labrecque	1 ^{re} année
Mme Anne-Marie Paquin	5 ^e année
Mme Johanne Patry	2 ^e année
M. Jacques Leclerc	2 ^e année

19 h 45 Retour de Mme Nancy Pelletier

11020-150124 **FÉLICITATIONS AUX PARTICIPANTS/MÉDAILLES DE BRONZE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de féliciter les 31 participants qui ont obtenu leur médaille de bronze suite aux formations offertes au Centre aquatique depuis la session hiver 2023.

11021-150124 **AVIS MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1302**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1302 modifiant le Règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour:

- Ajouter un panneau d'arrêt obligatoire dans la rue Arthur-Cooper (section au sud);
- Rectifier le texte de quelques panneaux d'arrêt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Location à court terme;
- Parc éolien
- Côte de la Falaise – séance d'information

11022-150124 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 18.

PIERRE RENAUD
MAIRE

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE